



PROGRAMME DE FORMATION

CAPa Maréchal Ferrant

(CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE)

Le Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole Maréchal-Ferrant est un diplôme de niveau 3 qui forme des maréchaux-ferrants professionnels intervenant auprès d'équidés. Il donne la capacité professionnelle permettant de s'installer.

Il permet l'accès à un emploi salarié chez les maréchaux-ferrants, dans des structures équestres publiques ou privées, permet le développement d'une activité de ferrage au sein d'une structure et permet l'installation comme maréchal-ferrant indépendant.

Une période de stage en entreprise est obligatoire. Durée minimale : 973 heures

Durée: 750.00 heures en centre et 973 h en stage

Profils des apprenants

- Tous publics

Prérequis

- Un projet professionnel dans le domaine.
- La sélection s'effectue à travers un entretien de motivation

Accessibilité et délais d'accès

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour étudier ensemble la faisabilité et les adaptations possibles.

2 semaines

Qualité et indicateurs de résultats

Cf. site internet du CFPPA : <https://www.cfppadugers.com>

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Observer et apprécier le pied, les aplombs, la locomotion, les allures du cheval, en vue de préserver le fonctionnement physiologique du pied des chevaux EN TOUTE SECURITE.
- Confectionner des fers en les forgeant de toutes pièces.
- Poser les fers qu'il a confectionnés ou les fers préformés sur les chevaux ne nécessitant pas de soins particuliers
- Déceler les cas pathologiques pour lequel l'intervention du vétérinaire s'impose
- Etudier la pose de ferrures orthopédiques et thérapeutiques en accord et selon les indications du vétérinaire
- Parfaire ses connaissances générales en hypologie.
- Préparer sa gestion financière et administrative en tant que futur chef d'entreprise

CONTENU DE LA FORMATION

- Modules généraux (heures non comprises dans les 750h) Dispense possible
 - MG1 : Agir dans des situations de la vie sociale (cultures, société, territoires)
 - MG2 : Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle (expression orale et écrite, éducation physique et sportive, biologie-écologie)
 - MG3 : Interagir avec son environnement social (langues, économie-gestion)
- MP1 : insertion du salarié dans l'entreprise (40h)
 - Identifier le cadre social, juridique et réglementaire de l'exercice de l'activité professionnelle
 - Se situer en tant que futur salarié.
- MP2 : organiser l'atelier de maréchalerie (16h)
 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier
 - Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité
- MP3 : Réaliser les interventions sur les équidés (292h)
 - Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval
 - Réaliser l'entretien et le parage du pied
- MP4 : Réaliser les travaux de maréchalerie (310h)
 - Réaliser la pose d'une ferrure
 - Réaliser le forgeage
- MPI : Module d'initiative Professionnelle (50h)
 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux
- Numérique (14h)
- Technique de recherche d'emploi (14h)
- SST (14h)
- Formation santé sécurité au travail

ORGANISATION DE LA FORMATION

Equipe pédagogique

Le CFFPA du Gers est un organisme de formation professionnelle continue attaché au Ministère de l'Agriculture. C'est un établissement public qui accueille tout public salariés, responsables d'exploitation, demandeurs d'emploi, collectivités territoriales.

Notre équipe pédagogique est composée de formateurs(trices) diplômé(e)s, pédagogues et motivé(e)s. Nous mettons à votre disposition notre savoir-faire, nos méthodes et nos outils pédagogiques afin de transmettre les connaissances et les acquis indispensables au développement de vos compétences.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés (vidéos, illustrations, diaporamas).
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Mise en situation professionnelle réelle au moyen de nos plateaux techniques.
- Travaux en groupes permettant l'échange des pratiques et le développement des softs Skills.
- Retours réflexifs sur les pratiques
- Visites d'entreprises, rencontre de professionnels, participation à des événements professionnels organisés sur le territoire

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation formative en cours de formation
- Evaluations certificatives : contrôles continus des connaissances (CCF) et épreuves terminales
- Enquête de satisfaction en fin de formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation.
- Emargement électronique.
- Questions orales, écrites (QCM), pratiques
- Mises en situation.

Titre visé

Le certificat d'aptitude professionnel agricole est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Tous les blocs de compétences doivent être validés afin d'obtenir le certificat d'aptitude professionnelle agricole.

Résultats attendus à l'issue de la formation

Le maréchal-ferrant entretient et/ou améliore la locomotion du cheval par un parage approprié sur la boîte cornée et, en fonction des besoins du cheval, par l'application de ferrures ou de prothèses adaptées. Il exerce son métier en se préoccupant de l'harmonie entre bien-être et performances du cheval.

Le travail du maréchal-ferrant intègre de plus en plus des notions de biomécanique et de locomotion.

Il donne également des conseils relatifs à l'appareil locomoteur des chevaux confiés.

Le maréchal-ferrant est un "homme de cheval".

C'est aussi un professionnel amené à communiquer avec la clientèle et également avec les autres professionnels dont il est entouré, tels que les vétérinaires, ostéopathes, entraîneurs, cavaliers, fournisseurs de matériaux, selliers...

Modalités d'obtention

L'examen comporte 7 épreuves obligatoires et 1 épreuve facultative. Les épreuves permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités du référentiel de certification

Présence à tous les CCF, passage de l'examen terminal et obtention de la moyenne générale sur CCF coefficientés.